



## Modalités de prise en compte d'handicap.

Afin d'offrir une offre de formation adaptée à tous, notre école de conduite dispose d'un véhicule automatique aménagé.

Les aménagements sont :

- La boule au volant avec commandes pour les commodos gauche et droit.
- Pédale d'accélérateur inversable.
- Frein et accélérateur à la main.

Ces différents aménagements permettent de gérer les handicap tels que la non motricité des deux jambes ou d'une seule, les hémiplésies ou encore les personnes à mobilité réduite ( en fauteuil roulant)...

De plus, la simple boîte automatique permet de prendre en charge des élèves souffrant d'handicap non physique tel que dyspraxie, dysorthographe, sourd et muet. La boîte automatique leur rend l'apprentissage de la conduite plus simple.

En terme de théorie, pour les élèves nous en faisant la demande, nous leur réservons les places d'examen en MM1 ou MM2. Afin de faciliter au mieux le déroulement de la formation, un enseignant peut les accompagner à l'examen théorique général.

En terme d'accueil, l'agence est apte à recevoir des personnes en fauteuil ( espace suffisant, bureau assez bas..). Seul une marche pour accéder à la salle de code est contraignante. C'est pourquoi un enseignant est toujours présent en cas de difficulté.

Enfin, dans le cadre des leçons de conduite, il est possible de venir chercher l'élève chez lui ou un point de rendez-vous si cela est nécessaire afin de leur éviter des aménagements routiers ( trottoirs) inadaptés.